

Les lanceurs d'alerte

Benjamin LISAN. TD éthique des organisations.
Séance n° 6. Institut Catholique de Paris.

Définition

Un lanceur d'alerte est toute personne, groupe ou institution qui, ayant connaissance d'un danger, un risque ou un scandale, adresse un signal d'alarme et, en espérant enclencher un processus de régulation, de controverse ou de mobilisation collective (Wikipedia).

Un lanceur d'alerte est une personne qui, dans le contexte de sa relation de travail, révèle ou signale un état de fait mettant en lumière des comportements illicites ou dangereux qui constituent une menace pour l'homme, l'économie, la société, l'État ou l'environnement, c'est-à-dire pour le bien commun, l'intérêt général (Amnesty).

Définition (suite)

Il s'agit généralement d'une personne ou d'un groupe qui estime avoir découvert des éléments qu'il considère comme menaçants pour l'Homme, la société, l'économie ou l'environnement et qui, de manière désintéressée, décide de les porter à la connaissance d'instances officielles, d'associations ou de médias, souvent contre l'avis de sa hiérarchie.

Le Conseil de l'Europe définit ainsi l'Alerte (whistleblowing) :

L'alerte concerne la révélation d'informations sur des activités qui constituent une menace ou un préjudice pour l'intérêt général. Les personnes lancent une alerte car elles considèrent qu'il doit être mis fin à ces activités ou que des mesures palliatives doivent être prises. Souvent il s'agit simplement d'informer les employeurs des agissements irréguliers dont ils ignorent l'existence et qu'ils s'empressent de corriger. Dans d'autres cas, les lanceurs d'alertes peuvent estimer nécessaire de contacter les organes réglementaires ou de contrôle, ou les autorités de répression compétentes.

Parfois les lanceurs d'alerte voudront rendre publiques ces actes répréhensibles, le plus souvent pas le biais de l'internet et d'autres médias, ou en contactant des groupes de défense de l'intérêt général ou des parlementaires.

Un lanceur d'alerte n'est pas :

- un espion, car il n'est pas à la solde d'une organisation et **agit de façon désintéressée** ;
- une taupe, qui chercherait de manière préméditée à nuire à son organisation, car le **lanceur d'alerte est désintéressé** ;
- un alarmiste, il ne cherche pas à attirer davantage l'attention sur sa personne que sur sa cause ;
- un dénonciateur, ni un délateur, ni un traître, ni un cafard ou un mouchard ; termes péjoratifs qui ne prennent pas en compte la notion **d'intérêt public** qui motivent l'action du lanceur d'alerte.
(Amnesty).

Un lanceur d'alerte n'est pas (suite) :

À la différence du délateur ou du traître, le lanceur d'alerte est de **bonne foi et animé de bonnes intentions** : entre dénonciation et désobéissance, il n'est pas dans une logique d'accusation visant quelqu'un en particulier mais affirme divulguer un état de fait, une menace dommageable pour ce qu'il estime être le bien commun, l'intérêt public ou général.

Que peuvent signaler les lanceurs d'alerte ?

- Une infraction pénale
- Le non respect d'une obligation légale
- Une irrégularité financière
- La corruption
- La discrimination
- L'abus de pouvoir
- Un acte qui cause un dommage pour l'environnement
- Un acte qui met en danger la santé et l'intégrité physique des employés
- Le harcèlement
- La dissimulation délibérée de tout ce qui précède
- ...

Domaines pouvant être concernés



**Devoir de
Vigilance**



Ce que les lanceurs d'alerte peuvent apporter à la société

Selon Amnesty International :

Les lanceurs d'alerte ont ainsi contribué à une meilleure information des citoyens et permis de prévenir scandales et tragédies, de préserver biens publics comme vies humaines et contribuent de manière plus générale au bon fonctionnement démocratique.

Ils sont le dernier recours lorsque les contrôles sont défectueux, ils jouent un rôle fondamental dans la lutte contre la corruption.

Source : <https://www.amnesty.fr/focus/lanceur-dalerte>

Les dangers que courent les lanceurs d'alerte

Ils sont très souvent la cible d'intimidations, de menaces et de représailles : licenciement, procès en diffamation, harcèlement, d'emprisonnement, voire d'agressions, d'assassinat ...

Le (ou la) lanceur(se) d'alerte prend des risques réels au nom de la cause qu'il entend défendre et diffuser. Il met souvent en risque sa santé financière ou physique, la tranquillité de son couple ou de sa famille, sa sécurité personnelle, et son image (en cas de médiatisation, son nom et son visage sortent alors de l'anonymat). Les lanceurs d'alertes sont régulièrement l'objet de poursuites-bâillons : des procédures judiciaires dont le but réel est de censurer et ruiner un détracteur.

Ils deviennent alors des personnes à protéger.

Les dangers que courent les lanceurs d'alerte (suite)

En 2016, Stéphanie Gibaud (ayant dénoncé les pratiques d'évasion fiscale de la banque UBS AG (Suisse)) déclare ne pas avoir retrouvé d'emploi, depuis 2014. Comme beaucoup de lanceurs d'alerte, elle se retrouve dans une situation très précaire. Elle écrit un livre, qui sera publié en octobre 2017, dénonçant les risques pris par les lanceurs d'alerte. Dans *La traque des lanceurs d'alerte* (Max Milo), elle détaille la vie d'une cinquantaine de lanceurs d'alerte et montrant les risques pris par ceux-ci au nom de l'intérêt général.

Pour Chelsea Manning, la diffusion d'informations militaires lui vaut d'être condamné le 21 août 2013 à 35 ans de prison. Elle est libérée le 17 mai 2017.

Julian Assange est incarcéré à la prison de haute sécurité de Belmarsh depuis le 11 avril 2019. Aux USA, il encourt jusqu'à 175 ans de prison pour « espionnage ».

Des lanceurs d'alertes assassinées

(souvent dans le cadre d'enquêtes pour corruption ou de manipulations politiques)



Daphne Caruana Galizia enquêtait sur la corruption, à Malte, impliquant le gouvernement (assassinée le 16 octobre 2017).



Assassinat du journaliste Ján Kuciak et de Martina Kušnírová, sa compagne. Il s'apprêtait à publier une enquête sur la corruption de membres du gouvernement slovaque et leurs liens avec la mafia calabraise (21 février 2018).



Boris Nemtsov. Au moment de son assassinat par balles, le 27 février 2015, il travaillait à un rapport sur la présence de l'armée russe en Ukraine, présence que le Kremlin nie formellement. Il avait aussi travaillé sur le système de corruption mise en place par le président Vladimir Poutine.

Des lanceurs d'alertes assassinées ou qui ont failli l'être (suite)



Alexeï Navalny, avocat et militant politique russe, a failli mourir empoisonné au « Novitchok », le 20 août 2020. En 2011, Navalny avait créé la Fondation anti-corruption, dissoute en juillet 2020, à cause des nombreuses condamnations contre elles, pour diffamation suite à des plaintes des oligarques qu'elle avait mise en cause.



Alexandre Litvinenko, ex-lieutenant-colonel du FSB, a accusé le président russe de négliger la lutte contre la corruption. Dans un livre, en 2002, il accuse les services secrets russes d'avoir organisé eux-mêmes la vague d'attentats en Russie en 1999 attribuée aux Tchétchènes, puis dans un autre livre, il accuse le FSB d'avoir réactivé le laboratoire de toxicologie n° 12 du KGB créé par Lénine. Il est empoisonné au polonium 210, le 1er novembre 2006.

Des lanceurs d'alerte connus

- **Denis Robert**, journaliste, affaire Clearstream 1 (Luxembourg) (1).
- **Antoine Deltour**, auditeur, économiste, affaire Luxembourg Leak (2).
- « **John Do** », Panama papers (évasion fiscale) (3).
- **Edward Snowden**, dénonçant la collecte de données privées (hors mandat), la surveillance de masse, exercée sur essentiellement sur Internet, par la NSA [National Security Agency] (USA) (4).
- **Chelsea Manning**, témoin de possibles violations des droits humains et du droit humanitaire par l'armée américaine (en Irak ...).

- (1) Affaire Clearstream 1,
https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_Clearstream_1
- (2) https://fr.wikipedia.org/wiki/Luxembourg_Leaks
- (3) https://fr.wikipedia.org/wiki/Panama_Papers
- (4) https://fr.wikipedia.org/wiki/National_Security_Agency

Des lanceurs d'alerte connus (suite)

- **Stéphanie Gibaud**, qui a dénoncé les pratiques d'évasion fiscale et de blanchiment de fraude fiscale en bande organisée d'UBS AG (Suisse).
- **Julian Assange**, fondateur, rédacteur en chef et porte-parole de WikiLeaks, révélant la manière dont les États-Unis et leurs alliés mènent la guerre en Irak et en Afghanistan.

Des lanceurs d'alerte connus (suite)



Edgar Snowden



Chelsea Manning



Antoine Deltour



Denis Robert



Stéphanie Gibaud



Julian Assange

Reproches faits aux lanceurs d'alerte

- La naïveté de certains lanceurs, pouvant participer à leur insu à des manipulations politiques _ comme dans le cas des MacroLeak, des faux élaborés par des hackers russes, que Wikileaks a imprudemment diffusés.
- Leur irresponsabilité, en diffusant des informations militaires classées, pouvant mettre en danger certains militaires en opération.
- Dans le cas des SuissLeaks, le caractère probablement mythomane du lanceur d'alerte, Hervé Falciani (1).

(1) HSBC l'accuse d'avoir volé ces données en vue de les vendre et de rechercher un profit personnel. La banque s'appuie sur le fait qu'il n'a commencé à coopérer avec les autorités qu'une fois emprisonné en Espagne. Il déclare s'être fait enlever par des agents du Mossad (services secrets israéliens) à Genève. D'après Falciani, ceux-ci recherchaient des informations bancaires concernant des clients ayant des liens avec le Hezbollah. Il affirme faire partie d'un mystérieux groupe transnational, « le réseau », ayant pour objectif de « combattre l'évasion fiscale. Cf. https://fr.wikipedia.org/wiki/Herv%C3%A9_Falciani#Controverses ¹⁷

La protection des lanceurs d'alerte

- En France, depuis les années 1990, divers lanceurs d'alertes ont été menacés ou poursuivis par leur employeur ou d'autres acteurs, ce qui a incité des mouvements associatifs ou politiques à demander la mise en place d'une législation les protégeant, inspirée du droit existant dans différents pays, dont les États-Unis.
- Le Grenelle de l'environnement, en 2007, a proposé une protection juridique des lanceurs d'alerte.
- Le gouvernement fédéral du Canada s'est doté d'une loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles, qui a été modifiée en 2007.

La protection des lanceurs d'alerte (suite)

- Définition du lanceur d'alerte par le texte et socle de droits communs à tous les lanceurs d'alerte (protection civile et pénale).
- Protection contre toute discrimination (recrutement, licenciement, salaire).
- Respect de la confidentialité de l'auteur de l'alerte, des informations transmises.
- Voir loi Sapin II, page suivante.

La protection des lanceurs d'alerte (suite)

En France, la **loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi Sapin 2)** est une loi qui vise à lutter contre la corruption, mais qui a été enrichie de diverses mesures d'un grand nombre d'autres problématiques.

Elle protège le lanceur d'alerte : Tout salarié ayant signalé une alerte, dans le respect des conditions prévues par la loi, ne pourra faire l'objet d'une procédure de licenciement (article 12), être écarté d'une procédure de recrutement, être sanctionné ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire (article L. 1132-3-3 du Code du travail).

Elle consacre un **délit d'entrave à l'alerte**. En effet, toute personne faisant obstacle, de quelque façon que ce soit, à la transmission d'un signalement (supérieur hiérarchique, référent de l'employeur, ou employeur) est sanctionnée d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende (article 13).

Cf.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi relative %C3%A0 la transparence, %C3%A0 la lutte contre la corruption et %C3%A0 la modernisation de la vie %C3%A9conomique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_relative_%C3%A0_la_transparence,_%C3%A0_la_lutte_contre_la_corruption_et_%C3%A0_la_modernisation_de_la_vie_%C3%A9conomique)

Organisations françaises luttant contre la corruption et pour la protection des lanceurs d'alerte

Anticor, ATTAC, Bloom, CCFD-Terre Solidaire, Collectif Roosevelt, Justice et Paix, OCTFI, ONE, Oxfam France, Peuples Solidaires-Action Aid France, Réseau Foi et Justice Afrique Sherpa, Solidaires Finances Publiques et le Syndicat de la Magistrature.

Conflit entre Droit du secret des affaires et protection des lanceurs d'alerte

La loi relative à la protection du secret des affaires (no 2018-670) a été promulguée le 30 juillet 2018. Au sens de la loi, « *est protégée au titre du secret des affaires toute information répondant aux critères suivants* » :

- Qui n'est pas « *connue ou aisément accessible pour les personnes familières de ce type d'informations en raison de leur secteur d'activité* ».
- Qui « *revêt une valeur commerciale, effective ou potentielle, du fait de son caractère secret* ».
- Qui a fait l'objet de « *mesures de protection raisonnables* » de la part de son détenteur pour en conserver le caractère secret.

Conflit entre Droit du secret des affaires et protection des lanceurs d'alerte

L'association ACRIMED (d'analyse des médias) considère que cette loi « *s'inscrit dans une tendance durable de la part des détenteurs du pouvoir économique à mobiliser les **ressources du droit pour dissuader les enquêtes portant sur la façon dont ils mènent leurs affaires et soustraire ainsi à l'attention du public des informations d'intérêt général*** ».

Toutefois, a priori, cette loi exclut le recours au secret des affaires quand il s'agit d'« *exercer le droit à la liberté d'expression et de communication, y compris le respect de la liberté de la presse, et à la liberté d'information telle que proclamée dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne* ».

Conflit entre Droit du secret des affaires et protection des lanceurs d'alerte (suite)

De nombreuses associations de journalistes et d'organisations non gouvernementales (ONG) dénoncent des conséquences désastreuses pour tous ceux qui – journalistes et lanceurs d'alerte inclus – seraient amenés à dévoiler au public des manquements importants de la part des entreprises. A cause d'une définition bien trop large de ce qui constitue un secret des affaires, selon l'ONG Anticor, les laboratoires Servier auraient échappé au scandale du Mediator. Personne n'aurait entendu parler « *des Panama Papers, des Paradise Papers, du Diesel Gate ou de l'affaire UBS* ».

Cf. La loi relative à la protection du secret des affaires est-elle une loi liberticide ? Jérémie Baruch et Maxime Ferrer, 18 janvier 2019, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/01/18/la-loi-relative-a-la-protection-du-secret-des-affaires-est-elle-une-loi-liberticide_5411299_4355770.html

Conflit entre Droit du secret des affaires et protection des lanceurs d'alerte (suite) : L'application de la loi.

- En septembre 2018, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé a empêché la transmission d'informations sur le Levothyrox à une association de victimes, au motif du secret des affaires.
- Le quotidien Le Monde estime en novembre 2018 que « *La non-transparence au nom du secret commercial a été l'un des principaux obstacles aux 1 500 demandes d'accès aux documents publics effectuées au cours de l'enquête internationale* » portant sur les Implant Files, un scandale sanitaire concernant plusieurs types d'implants médicaux.

A l'étranger :

- En Allemagne, le rédacteur en chef de Correctiv, Oliver Schröm, a été poursuivi en justice en 2018 pour avoir enfreint le secret des affaires, selon une loi allemande de 2004, en révélant l'affaire de fraude fiscale liée au scandale des CumEx Files. Le journal réagit en dénonçant « *une attaque à la liberté de la presse* ».

Ressources documentaires

- *Lanceurs d'alerte héros ou traîtres ?* été 2013, <https://fr.calameo.com/read/001014826629326bb9668>
- *Lanceurs d'alerte : dissidents ou gardiens de la transparence ?* Manohar Kumar, Claire Lapique, 09.10.2019, <https://lejournal.cnrs.fr/nos-blogs/dialogues-economiques-leco-a-portee-de-main/lanceurs-dalerte-dissidents-ou-gardiens-de-la>
- *De Martin Luther à Edward Snowden : une histoire des lanceurs d'alerte*, <https://www.vanityfair.fr/actualites/diaporama/de-martin-luther-a-edward-snowden-une-histoire-des-lanceurs-dalerte/19458>
- *Guide du lanceur d'alerte*, Transparency International, 60 pages, <https://transparency-france.org/wp-content/uploads/2017/12/Guide-lanceur-dalerte2-2017.pdf>

Ressources documentaires (suite)

- Guide Orientation et protection des lanceurs d’alerte, JUILLET 2017, <https://defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/guide-lanceuralerte-num-v3.pdf>
- Guide du lanceur d'alerte, CGT-ugict, https://syndicoop.fr/kiosque/wp-content/uploads/sites/25/2019/11/032020-Ugict_CGT-Guide-Lanceur-Alerte.pdf
- Le lanceur d’alerte dans tous ses états : Guide pratique et théorique, <http://institutmessine.fr/wp-content/uploads/2018/11/2018-Novembre-Institut-Messine-Rapport-Le-lanceur-dalerte-dans-tous-ses-%C3%A9tats-Guide-pratique-et-th%C3%A9orique-compress%C3%A9.pdf>
- Protection des lanceurs d'alerte : Petit guide pour la mise en oeuvre d'un cadre national, <https://rm.coe.int/16806fffb>